Dernière Heure

Élection législative

de TOURNON (Ardèche)

Tournon, 17 décembre. — Voici les résultats du scrutin de ballottage qui a eu lieu aujourd'hui à Tournon. Ont obtenu :

MM. Saignebon, républ. progr. 4.008 voix.
Guillard-Benoît, conserv. 3.032 »
Marc Sauzet, républ. modéré 2.110 »

On ne connaît encore que les résultats de 29 communes. Le ballottage est certain.

Le Sénat a voté ce matin par la démission de M. Marc Sauzet, à la suite de sa nomination comme professeur à la Faculté de Droit de Paris.

LA GUERRE

entre l'Angleterre & le Transvaal

LES RENFORTS

Londres, 17 décembre. — Le War Office communique la note suivante d'après laquelle le gouvernement a approuvé l'appel sous les drapeaux de toutes les classes disponibles de la réserve.

Le général en chef de l'Afrique du Sud est autorisé à former des contingents volontaires mixtes. Neuf bataillons de la milice partiront de Londres ainsi que deux autres bataillons qui ont déjà offert leurs services. Un corps de volontaires, choisis dans le régiment de Yeomanry, sera également constitué.

Meeting interdit en Irlande

Dublin, 17 décembre. — M. Chamberlain est arrivé. Le meeting organisé pour protester contre la guerre de l'Afrique du Sud a été interdit par la police. Ce meeting devait être présidé par M. John Onsany, MM. Dwyett-Redmond, O'Brien, devaient y prendre la parole.

Le bruit courait que pour l'interdiction du meeting sont que cette réunion avait pour but de prendre les sujets de Sa Majesté à ne pas s'enrôler dans l'armée et que des adresses favorables aux ennemis de Sa Majesté devaient être soumises au vote et à l'approbation de l'assemblée.

Une vive agitation a accueilli cette décision. On craint des troubles pour demain.

Londres, 17 décembre. — Une circulaire a été adressée aux autorités irlandaises, les informant qu'il est strictement défendu pour plus être accusé jusqu'à nouvel ordre à tous les officiers et soldats de la gendarmerie spéciale de l'Irlande.

Cette décision vient d'être prise en raison de ce que la plupart des régiments stationnés dans l'île vont être envoyés dans l'Afrique du Sud.

Persécuteurs

M. l'abbé Guyeau semble fort incrédule quand l'honorable rapporteur du budget des cultes, M. Tourgnol, affirme que le clergé séculier est nettement persécuté par les congrégations.

Ce bon abbé ne peut pas connaître les dessous de sa religion. Pour s'instruire, il ferait bien de consulter son collègue du Nord, M. Lemire, et de lui demander si, dans un diocèse de l'archevêché de Cambrai, un évêque ne fut pas forcé, il y a quelques années, d'interdire aux Jésuites, Rédemptoristes, Lazaristes et autres religieux, tout enseignement des églises et croisillons.

Ces dominons s'étaient tellement bien implantés pour y capter l'argent des dévotes que leur influence, faite de crainte et de haine, était réduite à la portion congrue. La mesure fut accueillie par de nombreuses protestations et il y eut deux certaines élites des quartiles qui auraient fait partie l'autorité du « curion ».

Et ce n'est là qu'un exemple entre mille.

LE SPORT

Union des sports athétiques de Roubaix

Hier, à trois heures de l'après-midi, l'Union des sports athétiques de Roubaix offrait une fête sportive à ses membres honoraires. Dans un local de la rue Neuve.

Nous tout de suite que cette fête admirablement bien organisée et présidée par M. le docteur Ruchard de Lille, a réuni un nombre de spectateurs, parmi lesquels beaucoup de dames et qu'elle a complètement réussi.

Elle a été en tous points charmante et parfaitement bien organisée.

Les Mondaïnes Roubaisiens, prêtant leur gracieux concours à cette vaillante athétique, se sont fort goûtés à plusieurs reprises par le bien rendu des exercices qu'ils ont exécutés.

Le travail des poids, fait par les membres de l'U. S. A., a été fort remarqué. Du nombreux spectateurs y ont fait preuve d'adresse, de force, de souplesse.

Cette première partie, très bien conduite, a été fort applaudie et très goûtée des spectateurs.

L'exercice le plus en de bonne part de succès. Les frères Bacher et Lemoine ont eu et ont gagné vraiment dominant une excellente méthode à part et

Les essais de M. Carpentier, d'abord avec M. Debouvry, puis avec M. Lorichin, ont été très goûtés du public. M. Carpentier est un friand de la lutte à bon escient.

M. Debouvry et Dubrulle ont été fort remarqués. M. Dubrulle, dans un engagement avec M. Lorichin, a fait montre de réelles qualités, du beau coup de jugement et d'un grand sang-froid.

M. Lorichin a montré que le jeu est correct, du détient et fort serré mais, dans cette partie, le jeu a certainement été trop prolongé entre MM. Kacquet et Rissel. Beaucoup de qualités de part et d'autre, deux adversaires vifs, pleins de feu, jouant vite, parades et attaques superbes, applaudissements.

Enfin, pour terminer cette fête, MM. Perrot et Hennion ont fait un essais de boxe des plus intéressants. Les applaudissements de l'assistance ont dû leur assurer de leurs sympathies, leur agilité, leur science de la boxe étaient goûtées.

En somme, excellent début pour l'Union des sports athétiques de Roubaix.

Jean Kiri.

Foot ball à Tourcoing

Le match qui s'est joué hier entre l'équipe de Tourcoing et l'équipe nègre « The Kaffir Team » de l'état libre d'Orange, a obtenu beaucoup de succès.

Les nègres d'Orange l'ont facilement emporté par 3 buts contre 1.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Nous commencerons aujourd'hui le vote des lois et nous nous ne sont répartis les votes des différents ministères. Nous publierons dans le prochain numéro le projet de résolution de M. Castelin relatif aux conditions du travail :

Ont voté contre : MM. Adam, Barrois, Bersez, Bonnet, Bouchez, Bréhon, Delcourt, Dupuis, Dumesnil, Fleurot, Fournier, Le Roux, Guillain, Jonnart, Lamy, Lecat, Lefebvre, Lemire, Lepoutre, Mabille, Mahieu, Mathon, Mazeau, Mitard, Mitry, Mollet, Roger, Rouzé, Sagnier, Wilmotte.

Ont voté pour : MM. Castelin, Cornet, Dupont, Le Cocquen à repousser le projet par 372 voix contre 111.

Un télégramme de M. Delaune

M. Pierre Delaune, député, nous adresse la dépêche suivante :

Bailleul, 15 décembre.

Rentrant de Paris, je lis le compte-rendu de l'article du 15 courant qui me concerne. Je tiens à vous dire que je n'ai pas cessé de faire mes efforts pour obtenir des crédits pour les communes très considérables par le vote du journal du son simultanément.

DELAUNE.

Il ne reste plus à notre correspondant anonyme que de nous prier de transmettre à son tour à M. Delaune le texte de la note pour son télégramme et ce sera parfait.

Nous voilà passé à l'état de boîte aux lettres pour correspondance de Bailleul.

Le transport des réservistes

On s'est occupé dans ces derniers temps de la question du transport des réservistes nécessiteux. On sait qu'il arrive fréquemment que des réservistes, n'ayant pas assez d'argent pour rejoindre leur corps, se voient obligés d'aller demander un bon de chemin de fer au sous-intendant militaire. Nous croyons savoir qu'on étudie en ce moment au ministère de la guerre un système d'après lequel un bon de chemin de fer à talon dont tous les intéressés pourront bénéficier, sans distinction de fortune, serait joint aux ordres d'appel. Ce bon, émiré au guichet de la gare de départ et de la talon, frappé du timbre de cette gare, prouverait le départ et la créance des Compagnies de chemin de fer. Le chiffre des Réservistes serait inscrit par les Compagnies qui auraient plus qu'à le multiplier par 0 fr. 0154, prix des places militaires en troisième classe et à réclamer le remboursement au département de la guerre. Les corps de troupe n'auraient plus à s'occuper de remboursement de voyage, mais uniquement de l'indemnité journalière de 1 fr. 25. On servirait ensuite tout trafic de ces bons. — T. H.

Le parricide d'Haspres

C'est aujourd'hui que va se dérouler devant la Cour d'assises de Douai l'affaire la plus grave de la session.

Il s'agit du nommé Dhuessy, qui a assassiné son père de trente-cinq coups de couteau et a jeté le cadavre dans une citerne.

M. A. D'Hoghe est chargé de la lourde tâche de défendre ce scélérat.

LES ELECTIONS CONSULAIRES

Tribunal de Commerce de Roubaix

Electeurs inscrits pour Roubaix : 2.431
Nombre de votants : 435

Election de 3 juges

MM. Henri Carissimo 430 voix
Léon Cateaux 419 »
Achille Delattre 420 »

Election de 4 juges suppléants

MM. Henry Dubly 430 voix
Henry Mulliez 419 »
Julien Lefebvre 433 »
César Pollet fils 421 »

Ces mêmes candidats ont obtenu à Lannoy sur :

Electeurs inscrits : 406
Votants : 34

tous 34 voix, ce qui fait que tous ces Messieurs sont élus savoir : MM. Carissimo Henri avec 454 voix—Léon Cateaux, 453—Achille Delattre 454 — Henry Dubly, 454 — Henry Mulliez. 453 — Julien Lefebvre, 457 — César Pollet, 455.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Scrutin de ballottage du Dimanche 17 Décembre 1899

Election d'un juge suppléant pour deux ans

Inscrits : 2,297 — Votants : 844

Bulletins nuls : 12 — Suffrages exprimés : 832

M. Masquilier 535 voix ELU
M. Désiré Parsy 293 »
Divers 4

M. Sénelar, adjoint, a présidé le scrutin. Le bureau était en outre composé de MM. Herbaux, Baiole, Bernard, Motte, Lefebvre.

Tribunal de Commerce de Lille

Le deuxième tour de scrutin pour l'élection de juges et juges-suppléants au Tribunal de Commerce de Lille a eu lieu hier.

Le nombre d'abstentions a été considérable, et peu de femmes se sont présentées devant les urnes.

Deux bureaux avaient été installés cette fois dans chacune des sections de vote.

A la mairie, le 1er bureau (salle des adjudications), était présidé par M. Dupouchelle, conseiller municipal, assisté de MM. Varos, Le Blan, Decoster, Bequet ; le second était sous la présidence de M. Meurisse, conseiller municipal, ayant comme assesseurs : MM. Goube, Beaufort, Bigot, Binaut.

Rue Molière, le premier bureau était présidé par M. Gossart, ayant comme assesseurs MM. Ch. Remy, Georges Remy, Deroux, Rogeau.

Le deuxième bureau, présidé par M. Couvreux, était composé de MM. Wargny, Grimonpree, Bellemon, Cornet.

Voici les résultats qui nous sont parvenus jusqu'à présent :

Election d'un Président pour deux ans :

	Mairie	Rue Molière	Armentières
Inscrits :	3436	Inscrits : 2000	Inscrits : 863
Votants :	571	Votants : 396	Votants : 87
MM. Scalbert	534	308	86 ELU
Dujardin	1	»	»
Dujardin	1	»	»
Divers et nuls	35	28	1

Juges pour deux ans

	Mairie	Rue Molière	Armentières
MM. Dujardin	486	324	83 ELU
Boute	490	333	84 »
Desombre	487	334	84 »
Wicart	486	335	83 »
Blancs et nuls	86	61	»

Juges pour un année

	Mairie	Rue Molière	Armentières
MM. Veeley	464	317	80 ELU
Gheqquière	1	»	»
Nuls	68	69	2

Juges suppléants pour deux ans

	Mairie	Rue Molière	Armentières
MM. Villette	420	304	82 ELU
Vaillant	437	339	82 »
Bocers	4	»	»
Nuls et blancs	63	67	8

Juges suppléants pour un an

	Mairie	Rue Molière	Armentières
MM. Dunel	465	316	77 ELU
Wargny	446	296	73 »
Nuls et blancs	79	81	»

Tribunal de Commerce de Saint-Omer

Scrutin de ballottage du 17 décembre 1899. — Cantons Nord et Sud réunis. Inscrits : 1143 — Votants : 472.

Résultats :

Président : M. Riegot-Clément, ancien président 193 voix ELU.

Juges titulaires pour deux ans

MM. Avot Fromage, juge suppléant sortant, 235 voix (ELU).
Hiltcher Léon, idem, 145 voix (ELU).

Juges suppléants pour deux ans

MM. Dambrouck, Rary, industriel, à Wizernes, 235 voix (ELU).
Bollart Julien, industriel, à St-Omer, 98 voix.
Bollart Julien, industriel, à St-Omer, 98 voix.

Il ne reste plus à notre correspondant anonyme que de nous prier de transmettre à son tour à M. Delaune le texte ci-dessus pour son télégramme et ce sera parfait.

Nous voilà passé à l'état de boîte aux lettres pour correspondance de Bailleul.

Le transport des réservistes

On s'est occupé dans ces derniers temps de la question du transport des réservistes nécessiteux. On sait qu'il arrive fréquemment que des réservistes, n'ayant pas assez d'argent pour rejoindre leur corps, se voient obligés d'aller demander un bon de chemin de fer au sous-intendant militaire. Nous croyons savoir qu'on étudie en ce moment au ministère de la guerre un système d'après lequel un bon de chemin de fer à talon dont tous les intéressés pourront bénéficier, sans distinction de fortune, serait joint aux ordres d'appel. Ce bon, émiré au guichet de la gare de départ et de la talon, frappé du timbre de cette gare, prouverait le départ et la créance des Compagnies de chemin de fer. Le chiffre des Réservistes serait inscrit par les Compagnies qui auraient plus qu'à le multiplier par 0 fr. 0154, prix des places militaires en troisième classe et à réclamer le remboursement au département de la guerre. Les corps de troupe n'auraient plus à s'occuper de remboursement de voyage, mais uniquement de l'indemnité journalière de 1 fr. 25. On servirait ensuite tout trafic de ces bons. — T. H.

Le parricide d'Haspres

C'est aujourd'hui que va se dérouler devant la Cour d'assises de Douai l'affaire la plus grave de la session.

Il s'agit du nommé Dhuessy, qui a assassiné son père de trente-cinq coups de couteau et a jeté le cadavre dans une citerne.

M. A. D'Hoghe est chargé de la lourde tâche de défendre ce scélérat.

Chronique Locale

ROUBAIX

M. MOTTE ET L'U. S. ET P.

Jugés par le « Peuple »

Un journal latin : *Le Peuple*, organe des démocrates-chrétiens, a répondu à un article du *Journal de Roubaix*, porte le jugement suivant sur M. Motte :

« Si la rédaction du *Journal de Roubaix* veut nous apprécier personnelle sur la lettre de M. Motte, la voici : Les explications sont confuses et ne nous donnent aucune satisfaction. Elles n'indiquent au contraire, à penser que M. Motte devient un parti politicien, et qu'il cherche à donner tort à *La Paix*, en voulant concilier des mots qui auraient chez elles un membre de leur famille atteint de rougeole, de ne coulier aucun enfant aux crèches.

Courtiers en laines, assermentés

La corporation des courtiers assermentés a dans sa réunion générale du 16 décembre dernier, nommé comme formant sa chambre syndicale pour 1900 :

MM. Gustave Herbaux, président ; Augustin Defrenne, syndic ; Jules Duvilier, secrétaire ; Prexilie Selosse et Théodore Mahieu, assesseurs.

Vol d'obligations

M. Alexandre Vanlooveide, 54 ans, demeurant actuellement à Wattrelos, rue Couteau, maison Lecat, habitait il y a quelques jours à Croix, rue de Roubaix, cabaretier, Grande-Rue, Roubaix.

C'est dans ce dernier logement qu'un adroit filou lui aurait soustrait deux obligations d'une valeur de 220 francs.

Le vole a porté plainte au commissaire du 5e arrondissement et la police croit être sur la piste du coupable.

Délégation cantonale

Les membres de la délégation cantonale de Roubaix se réuniront à la Mairie, lundi 18 décembre, à 4 heures de l'après-midi.

Ordre du jour :

Bouchée de pain

Dons reçus : De la famille A. Motte Grimonpree, deux wagons de charbon pour être distribués aux familles malheureuses fréquentant la Bouchée de Pain.

De M. Pierl Baisieux : Une voiture (1.270 kilos) de charbon pour le service Vestiaire-Bouchée : 100 francs — De M. Louis Mahieu fils : 5 kilos minerlise pour repeindre les lits et barceaux du pré du couchage. Ce dire est renouvelable à Mlle Anonyme : 9 boîtes conserves diverses — Anonyme : Vêtements, chaussures, bas et chaussettes pour hommes, femmes et enfants.

LE ROI DES CAFÉS

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, rendement extraordinaire.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. n. o.

Pour vos **malles, valises** et **sacs de voyages**, adressez-vous à la fabrique, rue de l'Avocat, 44, à Roubaix. — *Réparations dans les 24 heures.*

COFFRES-FORTS GRUSON

INCOMBUSTIBLES & BLINDÉS

LILLE, 31, RUE DE BOND, 31, LILLE

Envoi du Tarif sur demande.

Tous les Coffres-forts sont munis d'une nouvelle serrure incrochetable, brevetée S. G. D. G.

Serrures de sûreté, Serrures à combinaisons, Clefs, nouveau système GRUSON, brev. S. G. D. G.

Compagnie du Gaz de Roubaix

De nouveau, nous prions nos clients de tous jours indiquer, sur leurs commandes de coke, le numéro ou la grosseur qui leur convient.

N° 0	grosseur de la noix...	
N° 1	— de l'œuf.....	à 4,40
N° 2	— de 5 à 7c/m.	

Coke Tout-Venant, gros.... 1,50
Gréslion Noisettes..... 0,80
Coke fin ou Gréslon..... 0,60
(L'hectolitre combie, sur la Cour.)

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX

AVIS

Nous avons l'honneur d'informer notre clientèle que malgré notre meilleure volonté, par suite de demandes considérables et des difficultés de voiturage, il nous est impossible de donner satisfaction immédiate quant au transport du *coke à domicile*.

Par temps de fortes gelées, nous conseillons à nos abonnés de garantir leur compteur au moyen de calorifuges quelconques.

ÉLIXIR SUÉDOIS

(Voir en 4e page)

TOURCOING

LE SCRUTIN DE BALLOTTAGE au Tribunal de Commerce

Au scrutin du 5 décembre pour le renouvellement partiel du Tribunal de commerce, M. Masquillier avait « bourlé court » avec 535 voix sur 812 votants ; le chiffre de la majorité absolue étant de 566.

Une liste de candidats aux fonctions de juges suppléants qui avait été mise en circulation à la toute dernière heure par des inconnus qui n'avaient même pas pris la peine de connaître les personnes dont les noms figuraient sur ladite liste obtint une moyenne de 80 voix.

Au lendemain de l'élection, il a été très honorables concitoyens, M. Désiré Parsy, conseiller municipal, fit connaître par la voie de la presse qu'il était non moins que son nom avait été porté sur une liste de candidats.

Il se trouva une foule ordurière qui prit texte de cette loyale déclaration pour se livrer à l'encontre de M. Parsy à des injurieuses insinuations — dont justice sera faite du reste avant peu.

Tous ceux qui eurent connaissance de cette infamie se scandalisèrent hautement.

Quelques directeurs au tribunal de commerce pensèrent qu'en guise de protestation contre les insinuations cataïlles dont avait été gratifié le vaillant ouvrier, il serait bien de faire porter sa candidature au scrutin de ballottage.

Le malheur c'est que cette décision alla trop tardive.

Ce n'est en effet que samedi soir que nous fûmes avisés par un groupe d'électeurs, qui nous demandèrent de leur accorder le concours de notre journal.

Tout en les louant du but qu'ils pourraient nous leur avons représenté combien il y aurait un avantage pour le succès de la cause de n'y être pas quelques jours plus tôt.

Nous avons par expérience combien les électeurs consulaires se désintéressent du tribunal de commerce.

Pour secouer cette apathie, il est fatal qu'un plusieurs jours devant lui, afin de les avertir d'abord qu'une compétition pour le siège restant le pourvoir se produisait, et que l'intérêt bien compris des petits commerçants était de se rendre en masse à l'urne et de voter pour un homme qui, bien connu de tous les commerçants.

Alors le succès ne pouvait faire doute et le nom de l'honnête homme qu'est Désiré Parsy fût sorti hier des urnes à une imposante majorité.

Il suffit de voir les chiffres : sur 2,237 électeurs inscrits, 844 seulement ont pris part au scrutin. M. Masquilier, qui rentrer au tribunal par la petite porte, a obtenu 535 voix, 31 de moins qu'au premier scrutin.

Et dire que pour atteindre ce résultat on a mobilisé tout le bas et l'arrière bas de ces bons électeurs locaux des villages, qui, cet été amenés à pleines charrettes, et auxquels on a payé force choses et cigares.

Les quelque 1400 électeurs qui ne se sont pas rendus au scrutin ne sont pas pour ces messieurs qui composent actuellement le Tribunal. Ce crédo dans lequel qu'ils ne se font guère illusion à ce sujet.

C'est ceux-là qui ne vont pas voter parce qu'ils savent que c'est « toujis les mêmes » qui font preuve de leur torpeur et déterminer à venir aux urnes.

Et ils y viendront accompagnés des centaines d'autres électeurs qui, malgré un peu plus de soin dans la confection des listes, ne sont pas encore inscrits, bien qu'exerçant commerce depuis de très nombreuses années.

L'année prochaine nous ferons passer les candidats du petit commerce.

Il faut bien les imposer de force au Tribunal puisque le Tribunal n'est toujours jusqu'ici refusé à les accueillir de bonne grâce.

Et cela ne ne fera pas un pli.

Sur les 844 votants d'hier, en retranchant 12 bulletins nuls, il reste 832 suffrages exprimés. La candidature de M. Parsy présentée dans les conditions peu favorables que nous avons exposé au début, n'en a pas moins obtenu 303 suffrages.

Et ces 303 suffrages pèsent un peu plus dans la balance que les 535 voix de M. Masquelier.

Voilà un commerçant qui n'a pas le droit de se montrer fier. En quinze jours de temps avec 32 électeurs en plus il trouve le moyen de perdre pas moi de voix. Et dire que sa nombreuse cavalerie qui devait se réposer hier, pour du Seigneur, n'a marcher pendant toute la journée au point que les pauvres bidets étaient fourbus le soir.

Les pauvres bêtes ! presque aussi à plaindre que leur patron.

Le scrutin qui devait se fermer à 4 heures, n'a pas pu clôturer jusqu'à 5 heures 5 minutes. Il est arrivé des voitures pleines du village au dernier moment.

Logiquement les électeurs se trouvant dans la salle à l'heure légale de la fermeture devaient seuls voter. Tous les retardataires ont néanmoins pénétré et il y a eu bousculade qui a amené malheureuses : il y a des gelées.

M. Masquilier, dans cette « lère tardive de villageois, aurait bien récolté encore 50 à 60 voix de moins.

A c'est un succès pour une fois savez-vous !

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 décembre 1899

(Suite)

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Projet d'ascenseur à l'Hôtel-de-Ville

Rapport présenté au nom de la Commission de l'Hôtel-de-Ville, par M. Honoré-Colson

Messieurs,

Le Conseil municipal, dans sa séance du 1er décembre, a renvoyé à l'examen de la Commission de l'Hôtel-de-Ville, le projet de construction d'un ascenseur.

En conséquence, les membres de la Commission de l'Hôtel de Ville, se sont réunis le 11 décembre à cet effet, ont reconnu à l'unanimité, l'utilité d'installer cet ascenseur.

Les services répartis du sous-sol au premier étage peuvent, à un moment, être visités par des personnes impotentes ou éprouvant des difficultés à monter, ce qui est préjudiciable à l'intérêt bien entendu des ouvriers et des employés.

Ces conséquences, les membres de la Commission de l'Hôtel-de-Ville, se sont rendus le 15